

## Mgr Castet et les absolutions collectives

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Relativisme](#)

Date : 7 novembre 2015



Un prêtre vendéen s'est épanché dans [le journal de La Roche sur Yon du 30 octobre](#), dénonçant le choix, « imposé par l'évêque **Castet** », de ne plus autoriser les confessions en groupe (ce que le journal croit être issu du concile Vatican II, alors qu'il n'en est rien). Ce prêtre constate « cette reprise en main » quelques semaines après la nomination du père **Jean-Yves Poulailleau** à la tête de la paroisse Sainte Catherine. Et regrette « *la prise en tenaille de La Roche par la garde rapprochée de l'évêque qui veut remettre dans le droit chemin ceux qui se sont soi-disant égarés.* » Voici sa lettre :

« Jusqu'à l'été passé, nos paroisses offraient aux veilles de fêtes, en proximité et en plusieurs lieux, deux démarches possibles de réconciliation : célébrations communautaires ou démarche individuelle. L'annonce entendue à la messe de ce dimanche change la donne : une journée du pardon au centre-ville. Les douaniers des

sacrements sont à l'œuvre.

L'auberge Saint Louis du doyenné de la Roche-sur-Yon sera ouverte ce vendredi 30 octobre 2015 de 7 à 22 heures. Pénitents du pays yonnais, précipitez-vous ! Une escouade de prêtres se mobilise pour vous accueillir et recevoir vos confessions. Quelle disponibilité ! Quelle générosité ! À y regarder de plus près, on découvre vite que la carte se réduit à un menu unique. L'intention inavouée de cette opération est bien de fermer les repas communautaires sur toute la zone. Pensez donc : des célébrations collectives de la réconciliation, quelle horreur !

Dans son discours du dimanche 25 octobre, pour la fin du Synode, le pape **François** dénonce les « méthodes pas du tout bienveillantes » qui mettent « à nu les cœurs fermés qui souvent se cachent jusque derrière les enseignements de l'Église ou derrière les bonnes intentions pour s'asseoir sur la cathèdre de Moïse et juger, quelquefois avec supériorité et superficialité, les cas difficiles et les familles blessées ». Et plus loin, de rappeler que « les vrais défenseurs de la doctrine ne sont pas ceux qui défendent la lettre mais l'esprit ; non les idées mais l'homme ; non les formules mais la gratuité de l'amour de Dieu et de son pardon ». Trois chefs ont décidé entre eux du menu et fait leur cuisine. C'est la miséricorde sauce yonnaise, Lubot-Bellais-Poulailleau\* pour les intimes ! »

Le trio cité fait référence aux abbés **Dominique Lubot**, curé doyen de La Roche ; **Loïc Bellais** curé de Notre-Dame du Barillet ; **Jean-Yves Poulailleau**, curé du Bon Pasteur en Pays Yonnais et Sainte Catherine sur Yon.

Le 4 novembre, l'abbé **Jean Bondu**, vicaire général du diocèse de Luçon, a publié cette mise au point [dans le même journal](#) :

« Mgr Castet, évêque de Luçon, est mis en cause dans votre journal du 29 octobre dans l'article intitulé [« La miséricorde sauce yonnaise » p.7](#). Comme vicaire général, permettez-moi, d'apporter quelques précisions.

Notre évêque a nommé, avant l'été, deux nouveaux curés sur le pays yonnais et non pas un seul. Ils ne se ressemblent pas, mais tous les deux sont signes du Christ, Pasteur de son Peuple. Avec nos différences, la communion en Église est une exigence et une conséquence de notre foi.

L'auteur du courrier que vous avez reçu, évoque le « choix imposé par l'évêque Castet » relativement aux célébrations de réconciliation. A ce jour, Mgr Castet n'a rien imposé. A sa demande, en décembre, le conseil presbytéral s'emparera du sujet. De manière habituelle et générale, l'Église célèbre le sacrement de réconciliation, dans la rencontre personnelle d'un prêtre, au cœur d'une célébration communautaire ou d'une journée, d'une heure de permanence. En janvier 2014, Mgr **Delmas** publiait une lettre en ce sens, qui demandait une

évolution pastorale à son diocèse d'Angers.

Quant au style blessant envers les curés nommés, permettez-moi de le trouver caricatural, moralisateur. L'auteur du courrier gagnerait à écouter le pape François sur la miséricorde.

Nous pouvons être reconnaissants à ces prêtres et à beaucoup d'autres en Vendée. Ils passent un temps considérable à accueillir, à écouter les fidèles, leurs frères et sœurs, venant se confier à la miséricorde de Dieu. Ils leur donnent le pardon libérateur et non culpabilisant, ils les aident d'un conseil spirituel. Le bien ne fait pas de bruit. Ils sont nombreux, ceux qui, recevant le sacrement de réconciliation, repartent heureux et relevés.

Début décembre, le pape François nous invite à entrer dans l'année jubilaire de la miséricorde divine pour accueillir l'amour infini de Dieu. Le but est que nous puissions nous-mêmes mieux nous accueillir dans la diversité et dans l'unité, dans l'estime et la bienveillance. Je renvoie chacun de vos lecteurs à sa conscience et à sa responsabilité. Consolider les ponts entre les hommes et désigner ce qui donne espérance, voilà où nous sommes attendus. »